



Direction du Secrétariat Général

Arrêté n° 2025-47

Arrêté relatif à : Délégations de signature
Élus – été 2025

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5217-4,

Vu les statuts de Nantes Métropole,

Vu les délibérations du conseil métropolitain n°2020-24 et n°2020-26 du 10 juillet 2020 portant élection de Madame Johanna ROLLAND en qualité de présidente, des vice-présidents et des membres du bureau, les délibérations n°2021-139 du 8 octobre 2021 et n° 2022-38 du 24 mars 2022 portant élection de membres de bureau, la délibération n°2022-70 du 29 juin 2022 portant élection de deux vice-présidents, ainsi que la délibération n°2024-135 du 04 octobre 2024 portant élection de deux vice-présidents et de deux membres du bureau,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 17 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du conseil métropolitain, au bureau et à la présidente et aux vice-présidents,

Vu l'arrêté n° 2025-28 en date du 17 avril 2025 relatif aux délégations de signature en matière de polices spéciales,

Vu l'arrêté n° 2025-43 en date du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature aux élus,

Considérant qu'il convient, pendant la période estivale, d'assurer la continuité du fonctionnement de Nantes Métropole,

Arrête

Article 1.

Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté n°2025-43 en date du 21 mai 2025 et à l'article 10 de l'arrêté n° 2025-28 en date du 17 avril 2025 les vice-présidents et les membres du bureau dont les noms suivent seront, en cas d'absence ou d'empêchement, temporairement remplacés, du 7 juillet au 5 septembre 2025 inclus, dans l'exercice de leurs délégations de fonctions et de signature visées aux articles 1, 2, 5 et 6 de l'arrêté

n°2025-43 du 21 mai 2025 et aux articles 1 à 8 de l'arrêté n°2025-28 du 17 avril 2025, selon les modalités suivantes :

- 1.1 Monsieur Bertrand AFFILÉ :
 - Par Monsieur Anthony DESCLOZIERS du 14 au 25 juillet 2025 inclus
 - Par Madame Laure BESLIER du 26 juillet au 7 août 2025 inclus
 - Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 18 août 2025 inclus
 - Par Monsieur Anthony DESCLOZIERS du 19 au 25 août 2025 inclus

- 1.2 Monsieur Anthony DESCLOZIERS :
 - Par Madame Laure BESLIER du 26 juillet au 7 août 2025 inclus
 - Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 17 août 2025 inclus

- 1.3 Monsieur Pierre QUÉNÉA :
 - Par Monsieur Anthony DESCLOZIERS du 14 au 25 juillet 2025 inclus
 - Par Madame Laure BESLIER du 26 juillet au 7 août 2025 inclus
 - Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 20 août 2025 inclus

- 1.4 Monsieur Jean-Sébastien GUITTON :
 - Par Monsieur François PROCHASSON du 28 juillet au 3 août 2025 inclus
 - Par Monsieur Jacques GARREAU du 4 au 24 août 2025 inclus

- 1.5 Monsieur Michel LUCAS :
 - Par Monsieur Pascal BOLO du 17 juillet au 27 juillet 2025
 - Par Madame Laure BESLIER du 28 juillet au 7 août 2025 inclus
 - Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 26 août 2025 inclus

- 1.6 Madame Christelle SCUOTTO :
 - Par Monsieur Anthony DESCLOZIERS du 7 au 25 juillet 2025 inclus
 - Par Madame Laure BESLIER du 26 juillet au 7 août 2025 inclus
 - Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 17 août 2025 inclus
 - Par Monsieur Anthony DESCLOZIERS du 18 au 31 août 2025 inclus

- 1.7 Monsieur Jacques GARREAU :
 - Par Monsieur Anthony DESCLOZIERS du 9 au 25 juillet 2025 inclus
 - Par Madame Laure BESLIER du 26 juillet au 3 août 2025 inclus

- 1.8 Monsieur Pascal PRAS :
 - Par Madame Laure BESLIER du 11 juillet au 7 août 2025 inclus
 - Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 17 août 2025 inclus

- 1.9 Monsieur Jean-Claude LEMASSON :
 - Par Madame Laure BESLIER du 21 juillet au 7 août 2025 inclus
 - Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 17 août 2025 inclus
 - Par Monsieur Pascal PRAS du 18 au 24 août 2025 inclus

- 1.10 Monsieur Tristan RIOM :
Par Madame Laure BESLIER du 1^{er} au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 24 août 2025 inclus
Par Monsieur Jean-Sébastien GUITTON du 25 au 31 août 2025 inclus
- 1.11 Monsieur Pascal BOLO :
Par Madame Laure BESLIER du 28 juillet au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 17 août 2025 inclus
Par Monsieur Anthony DESCLOZIERS du 18 au 24 août 2025 inclus
- 1.12 Madame Aïcha BASSAL :
Par Monsieur Pascal BOLO du 21 au 25 juillet 2025 inclus
Par Madame Laure BESLIER du 26 juillet au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 17 août 2025 inclus
Par Monsieur Anthony DESCLOZIERS du 18 au 24 août 2025 inclus
- 1.13 Monsieur Ali REBOUH :
Par Monsieur Franckie TRICHET du 10 au 27 juillet 2025
Par Madame Laure BESLIER du 28 juillet au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 15 août 2025 inclus
Par Monsieur Pascal BOLO du 24 au 31 août 2025 inclus
- 1.14 Monsieur Robin SALECROIX :
Par Monsieur Anthony DESCLOZIERS du 14 au 25 juillet 2025 inclus
Par Madame Laure BESLIER du 26 juillet au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 15 août 2025 inclus
- 1.15 Madame Mahel COPPEY :
Par Monsieur Tristan RIOM du 12 au 25 juillet 2025 inclus
Par Monsieur François PROCHASSON du 26 juillet au 3 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 4 au 25 août 2025 inclus
- 1.16 Monsieur Franckie TRICHET :
Par Madame Laure BESLIER du 28 juillet au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 17 août 2025 inclus
Par Monsieur Anthony DESCLOZIERS du 18 au 22 août 2025 inclus
- 1.17 Madame Aziliz GOUEZ:
Par Monsieur Anthony DESCLOZIERS du 15 au 25 juillet 2025 inclus
Par Madame Laure BESLIER du 26 juillet au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 17 août 2025 inclus
Par Monsieur Pascal PRAS du 18 au 22 août 2025 inclus

- 1.18 Monsieur François PROCHASSON :
Par Monsieur Tristan RIOM du 7 au 25 juillet 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 4 au 17 août 2025 inclus
Par Monsieur Pascal PRAS du 18 au 22 août 2025 inclus
- 1.19 Monsieur Yves PASCOUAT :
Par Monsieur Franckie TRICHET du 10 au 27 juillet 2025
Par Madame Laure BESLIER du 28 juillet au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 17 août 2025 inclus
Par Monsieur Anthony DESCLOZIERS du 18 au 25 août 2025 inclus
- 1.20 Monsieur Nicolas MARTIN :
Par Monsieur Tristan RIOM du 20 au 31 juillet 2025 inclus
Par Madame Laure BESLIER du 1^{er} au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 24 août 2025 inclus
Par Monsieur Jean-Sébastien GUITTON du 25 août au 5 septembre 2025 inclus
- 1.21 Monsieur Anthony BERTHELOT :
Par Monsieur Franckie TRICHET du 14 au 27 juillet 2025
Par Monsieur Jacques GARREAU du 4 au 17 août 2025 inclus
- 1.22 Madame Laure BESLIER :
Par Monsieur Jacques GARREAU du 4 au 17 août 2025 inclus
Par Monsieur Pascal PRAS du 18 au 29 août 2025 inclus
- 1.23 Monsieur Patrick GROLIER :
Par Monsieur Anthony DESCLOZIERS du 19 au 25 juillet 2025 inclus
Par Madame Laure BESLIER du 26 juillet au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 16 août 2025 inclus
- 1.24 Madame Martine OGER :
Par Madame Aïcha BASSAL du 14 au 20 juillet 2025
Par Madame Laure BESLIER du 28 juillet au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 20 août 2025 inclus
Par Monsieur Anthony DESCLOZIERS du 21 au 29 août 2025 inclus
- 1.25 Monsieur Emmanuel TERRIEN :
Par Madame Laure BESLIER du 24 juillet au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 20 août 2025 inclus
- 1.26 Monsieur Eric COUVEZ :
Par Madame Laure BESLIER du 26 juillet au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 17 août 2025 inclus
Par Monsieur Bertrand AFFILE du 29 août au 5 septembre 2025 inclus

- 1.27 Madame Françoise DELABY :
Par Madame Laure BESLIER du 24 juillet au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 17 août 2025 inclus
Par Monsieur Pascal PRAS du 18 au 25 août 2025 inclus
- 1.28 Monsieur Hervé FOURNIER :
Par Monsieur Pascal BOLO du 12 au 27 juillet 2025 inclus
Par Madame Laure BESLIER du 28 juillet au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 20 août 2025 inclus
- 1.29 Monsieur Thibaut GUINÉ :
Par Monsieur Pascal BOLO du 14 au 27 juillet 2025 inclus
Par Madame Laure BESLIER du 28 juillet au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 15 août 2025 inclus
- 1.30 Madame Nathalie LEBLANC :
Par Monsieur Jacques GARREAU du 9 au 17 août 2025 inclus
Par Monsieur Anthony DESCLOZIERS du 18 au 31 août inclus
- 1.31 Madame Jeanne SOTTER :
Par Monsieur Anthony DESCLOZIERS du 14 au 25 juillet 2025 inclus
Par Madame Laure BESLIER du 26 juillet au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 17 août 2025 inclus
Par Monsieur Anthony DESCLOZIERS du 18 au 31 août 2025 inclus
- 1.31 Monsieur Denis TALLÉDEC :
Par Monsieur Pascal BOLO du 14 au 27 juillet 2025 inclus
Par Madame Laure BESLIER du 28 juillet au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 17 août 2025 inclus
Par Monsieur Anthony DESCLOZIERS du 18 au 22 août inclus
- 1.32 Monsieur Thomas QUÉRO
Par Madame Laure BESLIER du 1^{er} au 7 août 2025 inclus
Par Monsieur Jacques GARREAU du 8 au 17 août 2025 inclus
Par Monsieur Pascal PRAS du 18 au 31 août 2025 inclus

Article 2.

Par dérogation à l'article 4 de l'arrêté n°2025-43 en date du 21 mai 2025, du 7 juillet au 5 septembre 2025 inclus :

En cas d'absence ou d'empêchement des vice-présidents ou membres du bureau désignés à l'article 4 de l'arrêté n°2025-43 en date du 21 mai 2025, les délégations de signature sont exercées par les élus désignés :

- à l'article 1.5 du présent arrêté pour les actes de gestion courante pris dans l'exercice de la compétence « voirie », y compris en matière de police de la circulation et du stationnement sur les routes métropolitaines en dehors des agglomérations

- à l'article 1.22 du présent arrêté en matière d'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme
- à l'article 1.14 du présent arrêté pour la signature des certificats de conformité des systèmes d'assainissement non collectif
- à l'article 1.11 du présent arrêté pour les attributions, les renouvellements et les reprises de concessions dans les cimetières métropolitains, ainsi que pour les décisions concernant le territoire de la commune de Nantes.

Article 3,

Par dérogation à l'article 9 de l'arrêté n°2025-43 en date du 21 mai 2025, du 7 juillet au 5 septembre 2025 inclus, Madame Johanna ROLLAND, présidente, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel LUCAS, 5ème vice-président, donne délégation à l'effet de signer les courriers, décisions et conventions relatifs aux indemnités proposées par les commissions de règlement amiable dûment créées par le conseil métropolitain, aux élus désignés à l'article 1.5 du présent arrêté.

Article 4.

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2025-46 du 04 juillet 2025. Les dispositions du présent arrêté prennent effet au jour de sa mise en ligne sur le site internet de Nantes Métropole, auquel il sera procédé dès la transmission au service de contrôle de légalité de la Préfecture, conformément à l'article L. 2131-1' du code général des collectivités territoriales.

Article 5.

Mesdames et Messieurs les vice-présidents et les membres du bureau, Monsieur le directeur général des services de la métropole, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le **21 JUIL. 2025**



Johanna ROLLAND
Présidente

mis en ligne le :

21 JUIL. 2025

Publication sur le site internet de Nantes Métropole le :